Ville et mal logés

Une confiance sans lendemain?

Le contrat de « confiance » porte-t-il bien son nom ? Sous l'impulsion de Claude Haegi, alors conseiller administratif, la Ville de Genève a favorisé, ces dernières années, la mise à disposition temporaire de plusieurs dizaines de logements. Quelque deux cents personnes en bénéficient actuellement et placent les autorités dans l'embarras. En pleine crise du logement, ces habitants précaires ne se sentent en effet pas des ailes pour aller chercher un toit ailleurs, à l'échéance de leurs contrats. La Ville a récemment durci le ton à l'égard d'une cinquantaine de ces récalcitrants en leur proposant de nouveaux contrats révélateurs d'une méfiance sans équivoque.

Régisseurs et contrats précaires

«Assurer» le relogement

En pleine polémique des logements vides, la Société des régisseurs (SR) évoquait, en janvier, d'éventuelles mises à disposition temporaire d'appartements vides. Les régisseurs exigeaient cependant des garanties de la part du Conseil d'Etat et du procureur général quant à la restitution des locaux à l'échéance des contrats. Si la SR n'a pas obtenu satisfaction, elle a néanmoins assoupli sa position et envisage de dialoguer avec ceux que Stéphane Barbier-Müller, actuel président de la SR, appelle «des interlocuteurs de meilleure volon-

La GIGUE (Coopérative immobilière genevoise universitaire et étudiante) devrait principalement bénéficier des conséquences de dispositions. Quelle sera la formule des contrats? «La GIGUE nous a soumis trois variantes, selon la durée du contrat, précaire, à moyen ou long terme», explique M. Barbier-Müller. A chaque formule son contrat. Contrat de prêt à usage gratuit (CPU) pour le précaire (les bénéficiaires des contrats de confiance, dérivés des CPU, versent 50 francs par mois à l'association d'entraide Carrefour), baux à moyen et long terme, avec un loyer très bas pour le moyen terme.

La SR prendra également en compte le relogement des bénéficiaires des solutions précaires. «C'est une condition sine qua non du système, affirme M. Barbier-Müller. Nous avons l'intention de procéder par roulement avec l'ensemble des logements en attente de rénovation. Il ne s'agira pas d'une action ponctuelle». A. Lh

C'est leur propre «jugement d'évacuation» que la Ville propose de faire signer aux habitants du 3, rue de Carouge, 2 et 4, boulevard des Philosophes! «L'emprunteur reconnaît savoir que ce procès-verbal est susceptible d'être exécuté par le procureur général», stipule l'article 8 des nouveaux contrats. En cas d'accord, les habitants devraient également renoncer, par avance, à déposer un éventuel recours contre les autorisations qu'espèrent les propriétaires de la part du Département des travaux publics (DTP). Ils devraient s'abstenir, aussi, «d'héberger une autre personne, même à titre provisoire». Les contrats seraient conclus de manière individuelle et non plus en faveur de l'Association des habitants. Ces derniers ont d'ailleurs signifié aux autorités leur refus de telles dispositions. L'affaire finira peut-être comme elle a commencé, par l'occupation illégale des locaux. En 1988, M. Haegi avait joué les intermédiaires entre propriétaires et occupants et obtenu des contrats de confiance en faveur des seconds.

Après Haegi, Rossi...

Madeleine Rossi, élue en février au Conseil administratif, est aujourd'hui responsable de la gérance municipale. Aux revendications des occupants qui demandent à discuter de leur relogement, elle répond qu'elle n'a pas envie de privilégier certaines catégories de la population. «Ces contrats ont été basés sur la confiance, souligne et répète Mme Rossi. Les habitants s'étaient engagés à partir. Il est vrai que le logement constitue un problème à Genève et nous essayerons tout de même de trouver des solutions. Mais il ne s'agit pas de créer des inégalités. Pour dix personnes en contrat de confiance que nous relogerions, il faudrait reloger dix demandeurs inscrits à la gérance municipale». Le fait que la Ville de Genève compte environ 4000 demandes pour 5000 logements (dont la plupart sont, bien entendu, habités) n'incite pas à l'optimisme. «Pour l'instant, l'expérience des contrats de confiance est globalement positive. Nous espérons que tout se passera bien», commente, sans plus de détails, M^{me} Rossi.

Demandeur de logement ou squatter?

Oui sait? Les habitants du rondpoint de Plainpalais auraient peut-être été relogés aux 1 et 3 de la rue Lissignol, si M. Haegi n'avait eu la surprenante idée, en octobre 1988, d'y loger une vingtaine de squatters. Surprenante parce que ces derniers s'étaient auparavant adressés, sans succès, au conseiller administratif, lui demandant de bénéficier de contrats de confiance. M. Haegi n'avait alors pas songé à l'immeuble de la rue Lissignol, propriété de la Ville. Il s'en était rappelé quelques semaines plus tard, lorsque ces demandeurs de solutions précaires s'étaient transformés en squatters aux 12 et 14, boulevard de la Tour et 24, boulevard des Philosophes. Une partie seulement des squatters ayant accepté la proposition de Lissignol, les autres logent toujours dans les immeubles occupés

Comme à Plainpalais, les habitants de la rue Lissignol se sont regroupés en association, l'Action civique intempestive (ACI). Comme à Plainpalais encore, leurs contrats arrivent à échéance cette année, mais les membres d'ACI se sentent plutôt bien entre leurs murs (voir édition du 19 mars 1990), à la différence de Plainpalais; l'immeuble qu'ils habitent appartient à la Ville, mais cette dernière ne dispose peut-être plus de moyens nécessaires pour réaliser, à Lissignol, son projet initial d'un foyer pour personnes âgées. «Un demi-million de francs suffirait à préserver la bonne santé de l'immeuble, affirment les membres d'ACI. Nous sommes tout à fait disposés à nous passer de confort». Comme Mme Rossi, Jacqueline Burnand, responsable du Service des constructions de la Ville, ne tient pas à entretenir des privilèges. «Bien sûr, les jeunes sont particulièrement touchés par la crise du logement, relève-t-elle. Mais les personnes âgées ne sont pas mieux loties. Dans l'absolu, nous ne sommes pourtant pas opposés à un nouveau projet». L'état des finances déterminerait-il en priorité la politique de logement de la Ville? «La situation financière sera peut-être déterminante pour le choix de l'un ou de l'autre des projets», re-

connaît Mme Burnand.

A. Lh



La confiance a ses limites (ici le 3, rue de Carouge).

Planté (a)

De la confiance, encore

En 1986, les membres de l'Association du Conseil général ont été les premiers squatters à signer des contrats de confiance ... réciproque à la tour Blavignac. «Nous ne les avons acceptés qu'à la condition d'être relogés par la suite», souligne un membre de l'association. Les ex-squatters ont recu deux réponses à leur demande. La première au chemin Galiffe, sous la forme d'un baraquement prêté par l'Etat de Genève qui abrite actuellement une dizaine de personnes. La seconde, au 8, rue Lissignol, dans un immeuble de la Ville dont les habitants bénéficient d'un bail associatif d'une durée de cinq ans.

«Chaque fois qu'un appartement se libérait, il était aussitôt squatté», explique M. Graber de l'entreprise Göhner SA. Cette dernière possède plusieurs immeubles sur le périmètre de l'Ilot 13 dont les habitants opposent depuis plusieurs années leur projet de rénovation douce à celui de démolition-reconstruction de l'entreprise. Depuis 1986, une centaine de contrats de confiance ont été signés dans le quartier avec l'intermédiaire de la Ville qui s'engageait à restituer les immeubles vides au propriétaire.

Les difficultés financières actuelles de la Ville semblent cependant jouer un rôle favorable en faveur des habitants, puisque la municipalité envisage, notamment, un échange de parcelles à bâtir contre des immeubles existants, pour les céder en droit de superficie aux habitants regroupés en coopérative.

Précaire

A population instable, logement précaire! Telle semble être la devise de la Ville de Genève à l'égard de l'association d'entraide Carrefour. A la «Coulou», dans un ancien atelier d'horlogerie, 4, rue de la Coulouvrenière, logent depuis trois ans une quarantaine de sans-abri. Il s'agit d'un contrat de prêt à usage (CPU) passé en faveur de Carrefour et limité initialement à l'hiver 1986. Trente autres personnes, placées par Carrefour habitent des appartements en voie de démolition ou de rénovation. L'association a récemment reçu la Villa Beaulacre en échange de quelques appartements au boulevard Saint-Georges, vidés pour cause de travaux. Logements et ateliers ont été aménagés aux frais de Carrefour. «Mais nous ne savons pas combien de temps nous pourrons rester, précise Noël Constant, éducateur à Carrefour. La Ville refuse de fixer un délai supérieur à une année.» A.Lh